



cgt.tresor21@wanadoo.fr

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Juin 2002

Numéro 49

Dans ce numéro

- 1 CAP du 6 mai 2002.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP du 30 mai 2002.
- 4 Grands silences et manœuvres souterraines.
- 5 CAP Inspecteurs : où sont les élus du personnel ?

CAP Agents et Contrôleurs du 6 mai 2002

Lundi 6 mai 2002 à 10 heures du matin se tenait à la Trésorerie Générale ce qui a dû être une des premières réunions démocratiques de l'après-Présidentielles, la CAP de révision de notes.

Malgré le soulagement général, une certaine crispation était perceptible du côté de la parité administrative.

8 demandes de révision sur les 9 présentées ont été balayées d'un revers de main (ces personnes disposent de 2 mois à compter de la notification du maintien de leur note pour faire un recours auprès de la CAP nationale). Une seule demande a été traitée favorablement pour les cadres B, un dossier qui d'ailleurs n'aurait jamais dû se trouver là tant tout semblait réuni d'avance pour que cette note soit forcément révisée.

Ce qui ne veut pas dire que les autres dossiers présentés ne tenaient pas pour autant debout (bien au contraire !), ni qu'ils n'aient pas été soutenus par les représentants syndicaux.

Dans un climat volontairement tendu, on ne sait dans quel but, toute intervention syndicale non-souhaitée était considérée comme ridicule par la Direction. Ce n'est pas ainsi qu'à la CGT nous envisageons le rôle des représentants du personnel.

Nous pensons que répéter lors de ces assemblées paritaires et **démocratiques** les arguments fournis par les agents pour motiver leur demande est le minimum que nous leur devons puisqu'ils nous ont élus. Nous pensons également qu'apporter des éléments nouveaux sur des dossiers ne doit pas se comparer à un blasphème. Certaines carrières peuvent souffrir durablement d'une incohérence de notation et il est de notre devoir de le souligner.

Et, à la CGT, nous continuerons à le faire car le silence ou la soumission ne profitent qu'à ceux qui les organisent.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),

CLERE Jean-Claude (TF DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

CAP Contrôleurs du 30 mai 2002

Le TPG a réuni la CAP locale des Contrôleurs le 30 mai 2002 pour présenter la liste d'aptitude au grade de Contrôleur établie par la Direction locale. Sur les 205 agents pouvant postuler à l'inscription sur liste d'aptitude, 173 personnes ont fait la demande pour figurer sur la liste.

Rappel des critères de sélection retenus par le TPG pour pouvoir être inscrit sur la liste d'aptitude :

- ✓ pouvoir dérouler une carrière de cadre B suffisamment longue tout en étant âgé d'au moins 40 ans et avoir 15 ans de services effectifs dans le grade d'agent de recouvrement,
- ✓ note de 19 pendant au moins 3 années,
- ✓ uniquement des Très Bon en appréciations
- ✓ être classé n°1 dans son poste ou service parmi ceux demandant l'inscription sur la liste,
- ✓ rapport extrêmement favorable du chef de poste ou de service annexé à la demande.

La CGT a demandé à faire attention de ne pas privilégier les gens en place sur le même poste depuis longtemps **au détriment** de ceux qui n'hésitent pas à changer de service ou de poste pour connaître d'autres domaines du Trésor, ou de ceux qui sont obligés de changer de place suite à suppression de leur service ou poste.

Le TPG a ainsi sélectionné les personnes suivantes pour cette année :

1. Mme NADAN Roselyne (T. Montbard),
2. M. DEFOSSEZ Denis (T. Dijon Municipale).
3. Mme MENONE Françoise (TG CEPL Gestion),
4. M. LECOMTE Patrick (TG DI),
5. Mme SANZ Marie-Laurence (T. Auxonne),
6. Mme PRUDENT Madeleine (T. Dijon Ouest).

Rappelons que la CGT revendique depuis longtemps l'organisation d'un examen professionnel pour la promotion interne. Un tel examen offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Grands silences et manœuvres souterraines !

Comment réussir une bonne **gestion conjointe en zone rurale** ?

1. Prendre un TPG, par exemple celui de Côte d'Or, qui assure, à son arrivée dans le département, qu'il ne fera pas de nouvelle gestion conjointe
2. Prendre une RP, par exemple Châtillon sur Seine, et constater la réduction de son activité, suite à la fusion des hôpitaux de Montbard et Châtillon, la faisant alors passer Perception.
3. Prendre une Trésorerie rurale, par exemple Laignes
4. Attendre patiemment le départ du RP en place et confier l'intérim au chef de poste de la trésorerie rurale qui n'a alors pas d'autre choix que d'accepter.
5. Ne pas déclarer vacante l'ancienne RP au mouvement national des inspecteurs du 1^{er} février 2002
6. Nommer le chef de poste de la trésorerie rurale à l'ancienne RP au mépris des règles de mutations qui sont soumises à une CAP nationale
7. Mettre alors la trésorerie rurale en intérim et surtout ne pas la déclarer vacante au mouvement national des inspecteurs du 1^{er} septembre 2002
8. Le TPG doit ensuite tenir bon jusqu'à son départ vers un autre département en continuant de nier la mise en place d'une gestion conjointe
9. Le nouveau TPG ne pourra alors que regretter de réaliser l'inévitable gestion conjointe qui avait été engagée par son prédécesseur
10. Voilà comment se réalise la parfaite gestion conjointe en feignant de ne pas revenir sur ses engagements passés. Tout cela bien entendu au prix de décisions absolument pas transparentes, prises eu détriment des agents et des usagers du service public tout en se moquant des personnels et de leurs représentants.

La prochaine recette consistera à réaliser une **restructuration des services du Trésor en agglomération** (par exemple dijonnaise) en affirmant haut et fort qu'aucun projet n'est ficelé. A suivre...

CAP Inspecteurs : Où sont les élus du personnel ?

Depuis les élections de décembre 2000, la CGT ne siège plus aux CAP (commissions administratives paritaires) locales pour le grade d'Inspecteur. Les personnels sont représentés dans cette CAP par un élu de la CFDT et un élu de FO. Ces deux syndicats semblent oublier que **les élus siègent pour représenter l'ensemble des Inspecteurs même si tous n'ont pas voté pour eux.** Il est donc de leur devoir de fournir un minimum d'information sur les débats se tenant dans le cadre de ces commissions. Il est tout à fait choquant de ne rien savoir sur ce qui se passe dans ces commissions : que font les élus de FO et de la CFDT dans ces commissions ?

Leur silence suscite de nombreuses interrogations : ces élus défendent-ils réellement les personnels ? Sont-ils totalement passifs lors de ces réunions avec la Direction ? Un compte-rendu, même bref, de leur part lèverait toute ambiguïté.

Pour sa part, **la CGT a toujours considéré que ses élus représentaient tous les personnels** et non pas seulement ceux qui ont voté pour ses représentants. C'est pourquoi la CGT s'est toujours attachée à communiquer un compte-rendu des débats tenus en CAP.